

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par le soussigné, Marc-Eddy Jonathas, directeur général/greffier-trésorier de ladite Ville, que les membres du Conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure ci-dessous lors d'une assemblée ordinaire qui aura lieu le **9 juillet 2024 à 20h00**, au Centre communautaire et culturel situé au 1770 boulevard Bona-Dussault.

Nature et effets de dérogation demandée:

➤ Adresse : 1600, Boulevard Bona-Dussault (lot 6 613 922)

- Autoriser une enseigne sur la façade de l'agrandissement de 18,80 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée est de 8,40 mètres carrés d'un mur d'une largeur de 40,79 mètres (0,2 m²/ 1m de largeur du mur).
- Autoriser une aire totale des enseignes à 27 mètres carrés alors que l'aire totale autorisée est de 20,00 mètres carrés.

Dispositions du règlement de zonage 312-00-2012 en vigueur, zone Pa-3.

➤ Adresse : 1823, Boulevard Bona-Dussault (lot 3 233 794)

- Régulariser la marge de recul arrière minimale du bâtiment principal qui est de 4,74 mètres alors que la marge de recul arrière prescrite est de 5,00 mètres.

Dispositions du règlement de zonage 312-00-2012 en vigueur, zone Mb-10.

➤ Adresse : 277, Boulevard Bona-Dussault (lot 6 495 528)

- Autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire en forme de dôme associé à un bâtiment commercial en zone industrielle alors que cette forme n'est pas permise dans la zone visée.
- Autoriser la disposition en « U » de conteneurs maritimes comme base de la structure du bâtiment complémentaire alors qu'une telle disposition n'est pas permise.
- Autoriser la présence de conteneurs maritimes associés à un usage commercial alors qu'ils sont permis en complément d'un usage public, industriel, agricole ou à des fins d'entreposage pour les établissements de mécanique automobile.

Dispositions du règlement de zonage 312-00-2012 en vigueur, zone Ic-1

Fait à Saint-Marc-des-Carières, ce 20 juin 2024

Marc-Eddy Jonathas, dir. gén. / greffier-trés.